

Focus Prévoyance

Juillet /Août
2019

Digitalisation Accès en continu aux informations et prestations de services **Interview** Finie la zone de confort
Indices Changement climatique dans le portefeuille **News** Informations et actualités **L'écureuil** aimerait bien ...



Gregor Gubser
Rédacteur de «Focus Prévoyance»

Tout analogique

Je l'avoue, ma vie dépend fortement des appareils numériques. Mon smartphone me réveille à l'heure et m'accompagne ensuite tout au long de la journée. App avec les horaires des transports, Facebook, e-mail, E-Banking, app de paiement et, dernièrement, également l'app de ma caisse de pension. Voilà des super progrès qui simplifient souvent le quotidien. Mais de temps en temps, je ressens le besoin de me libérer.

Alors je vais chercher mon Oldtimer au garage et je savoure le monde en mode analogique. J'ouvre la porte avec la clé, je ferme les volets à la main et mon cerveau planifie le trajet spontanément. De la même manière spontanée et sans avoir regardé les évaluations sur Tripadvisor, je décide de m'arrêter dans un restaurant et de commander un délicieux repas. Dans l'idéal, une conversation s'engage avec un autre client – le smartphone est dans la poche et il y reste. Je préfère vivre une véritable rencontre plutôt que de consulter les derniers posts issus des réseaux sociaux.

Pratiquement personne ne peut se fermer complètement à la numérisation, même les caisses de pension, comme vous pourrez le lire dans ce nouveau numéro de «Focus Prévoyance». Raison de plus pour savourer pleinement les moments «analogiques».

Accès en continu aux informations et prestations de services

Tant les obligations légales d'informations que les besoins individuels d'information des assurés doivent être satisfaits. Grâce à la numérisation, les règlements, brochures et formulaires peuvent être obtenus à tout moment et de n'importe quel endroit, et des opérations commerciales peuvent être initiées. Un rapport d'expérience.

Les assurés, les membres de l'organe de direction suprême et les autorités comptent parmi les parties prenantes les plus importantes d'une institution de prévoyance (IP), et ils doivent pouvoir accéder régulièrement aux informations actuelles et pertinentes. En plus de ces besoins d'informations générales, il faut tenir compte des obligations d'information juridiques spécifiques, dont le respect représente un élément central de la politique de communication d'une IP.¹ Enfin, la communication façonne également l'image que la caisse entend véhiculer et comment elle est perçue par les destinataires.

Quel média?

A l'ère de la numérisation croissante, qui a également touché l'univers des caisses de pension, la présence numérique est de plus en plus placée au premier plan.

Ainsi, un site Internet bien structuré – si possible multilingue – permet de mettre facilement à disposition de nombreuses informations sur le plan de prévoyance actuel et sur des opérations commerciales sélectionnées

(entrée, rachat, sortie ou cas de prestation), ainsi que des documents administratifs généraux et des formulaires électroniques (comme la modification de l'ordre des bénéficiaires, l'enregistrement d'un conjoint ou des formulaires d'initiation d'un rachat privé).

Par ailleurs, un site Internet propre à une caisse de pension permet d'installer un domaine protégé par mot de passe afin d'accorder à des groupes d'utilisateurs (membres du conseil de fondation, collaborateurs du secrétariat, responsables du personnel ou organe de révision) l'accès à des données ou à des documents non publics au moyen de droits d'accès personnalisés. Le site Internet accessible au public permet de classer de manière structurée des rapports annuels ou autres brochures et de les mettre à disposition de manière ciblée en envoyant par mail aux destinataires concernés le lien renvoyant à ces documents. Par ailleurs, les contenus du site Internet peuvent être divisés selon les différents besoins d'information des diverses parties prenantes (assurés actifs ou bénéficiaires de rente).

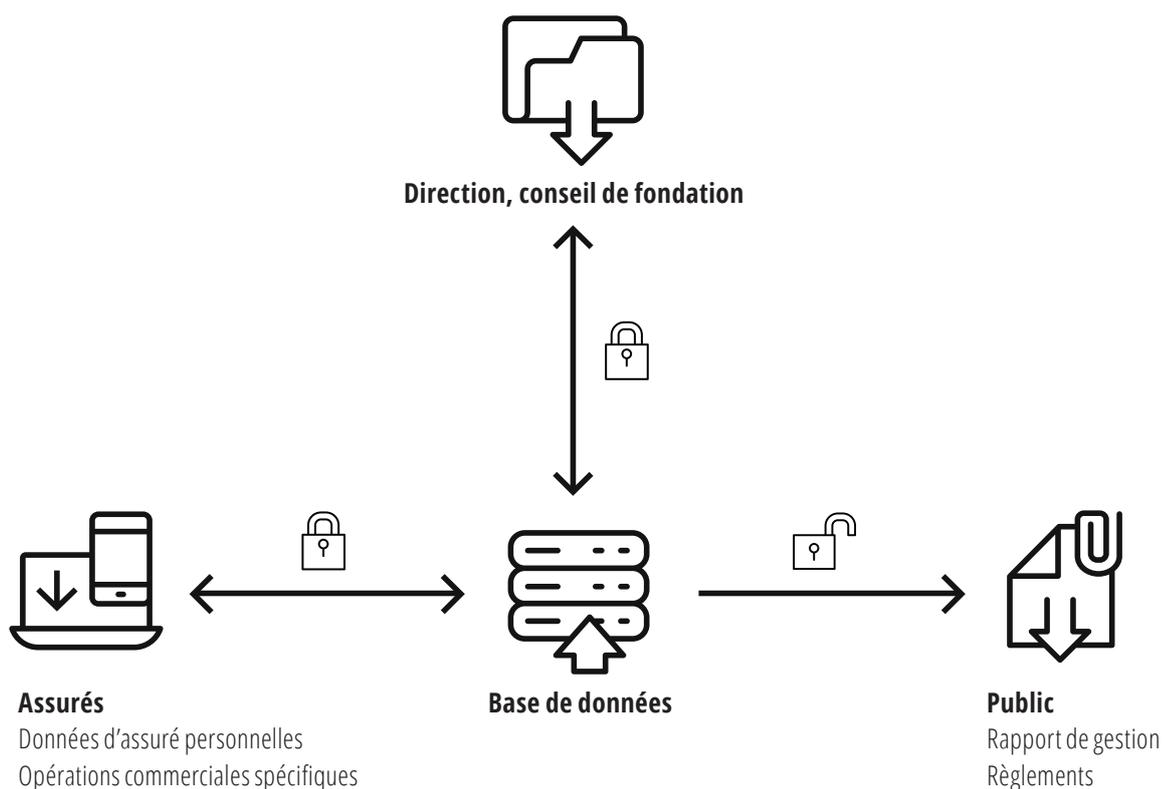
Non seulement des documents ou brochures peuvent être consultés de cette manière, mais également des enregistrements vidéo de présentations dans le cadre de manifestations d'information sur des thèmes variés tels que la planification de prévoyance, la fiscalité ou les changements de plan.



Marco Armellini

Responsable Conseil en prévoyance et directeur adjoint, caisses de pension Novartis

¹ L'IP doit informer chaque année ses assurés sur les droits aux prestations, le salaire coordonné, le taux de cotisation, l'avoir de vieillesse, l'organisation et le financement, de même que sur les membres de l'organe paritaire. Sur demande, les assurés se voient remettre les comptes annuels ainsi que le rapport annuel. De la même manière, l'institution de prévoyance doit fournir à la demande des assurés, selon l'art. 86b LPP, des informations sur le rendement du capital, l'évolution du risque actuariel, les frais d'administration, les principes de calcul du capital de couverture, les provisions supplémentaires ainsi que le degré de couverture.



Diffusion et disponibilité d'informations en temps réel

Les nouveaux affiliés de la caisse de pension de Novartis reçoivent un mail de salutation et de bienvenue à leur arrivée dans l'IP. Ce courrier électronique contient des liens menant à des informations importantes ainsi qu'à des documents, brochures et formulaires pertinents sur le site Internet. La même source peut être utilisée lors de la publication d'informations sur le rapport annuel. Il en va de même lors des changements de règlement, qui sont diffusés par voie électronique en temps réel et selon les groupes de parties prenantes.

Une autre possibilité offerte par le domaine électronique est l'accès individuel de l'assuré à ses données d'assuré personnelles. Cela permet d'initier ou même de traiter en toute autonomie et de manière électronique la consultation personnelle et la gestion de données, de même que les opérations commerciales spécifiques (rachat, modification du barème de cotisation), actions qui se sont déjà largement établies dans d'autres branches de l'économie (banque, agence de voyages).

L'accès aux données peut se faire à tout moment et de façon décentralisée à partir d'un appareil privé et il reste disponible pendant 24 heures, 7 jours sur 7. Cette prestation de service électronique supplémentaire introduite récemment au sein des caisses de pension de Novartis répond aux besoins actuels en matière d'accès flexible à l'information et enregistre un nombre croissant d'utilisateurs qui souhaitent se procurer des informations indépendamment des cycles de communication prédéfinis.

Parallèlement, la nouvelle fonctionnalité permet de présenter des calculs de simulation individuels du côté des prestations ou des cotisations, sur la base de différents paramètres, afin de définir une solution de prévoyance sur mesure dans le cadre des possibilités juridiques et réglementaires.

Possibilités d'accès individuelles à la place d'une simple diffusion de l'information

Nous voyons donc que la communication d'une caisse de pension est bien plus que la seule fourniture d'informations et de données. Elle doit plutôt répondre au besoin croissant de possibilités d'accès individuelles, y compris la possibilité d'effectuer à tout moment des calculs de simulation, de consulter des paramètres de prévoyance pertinents pour les prestations ou les cotisations ou de procéder directement à des adaptations dans le cadre des possibilités de sélection existantes.

Qu'il s'agisse de la numérisation croissante, des moyens électroniques offerts par la communication de masse et de l'accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il ne faut pas oublier que pour certaines situations de vie – que ce soit en lien avec le passage à la retraite ou le traitement d'autres cas de prévoyance –, le conseil personnel et individualisé continue de représenter l'une des sources d'information les plus importantes et appréciées. La qualité d'un conseil personnel – la «Human Touch» – est et reste la pièce maîtresse d'une politique de communication réussie.

Finie la zone de confort

La numérisation et avec elle toutes les questions concernant le Big Data, les algorithmes et le Machine Learning préoccupent les institutions de prévoyance au-delà de tous les champs d'activité. Un entretien avec le directeur de caisse de pension Philipp Aegerter sur le domaine du placement.

Interview: Kaspar Hohler, Rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

Où votre institution de prévoyance voit-elle les possibilités offertes par la numérisation?

Depuis bientôt un an, nous misons sur un système issu du domaine du Machine Learning pour l'allocation tactique. Le système simule des centaines de portefeuilles et compose le portefeuille global le meilleur à partir de ceux-ci. Cela permet de tirer des conclusions et de dire si actuellement, nous devrions détenir plutôt moins ou plutôt plus d'actions ou d'obligations, c'est-à-dire si nous devrions les sur-pondérer ou les sous-pondérer.

Et vous mettez directement en œuvre les connaissances issues de ce système?

Ce n'est pour moi que l'un des instruments à disposition dans le cockpit de placement. Nous prenons nous-mêmes les décisions de placement, nous ne suivons pas tous les signaux. Jusqu'à maintenant, nous aurions toutefois fait mieux si nous avions suivi tous les signaux.

Jusqu'à quel niveau comprenez-vous la logique de ce système, l'apprentissage automatique (machine)?

Je comprends le concept. Mais ce qui se passe concrètement reste un peu flou car la machine est constamment en train d'apprendre – il ne s'agit ici pas d'une logique de programme classique dans le sens que si quelque chose se produit, le système fait exactement cela. Comme un être humain, la machine apprend elle-même de ses expériences et des inputs qu'elle reçoit.

Parallèlement à ce système, utilisez-vous d'autres moyens qui n'ont été rendus possibles que grâce aux nouvelles technologies?

Non. J'ai toujours besoin des mêmes informations qu'il y a cinq ou dix ans. Mais la disponibilité, l'accessibilité des données et leur qualité se sont nettement améliorées.

Ceux qui avaient l'exclusivité des données ont-ils perdu également un avantage commercial?

Oui, incontestablement. Il existe une sorte de démocratisation des marchés, des informations.

De nombreuses institutions de prévoyance font preuve de beaucoup de retenue dans le domaine du placement par rapport aux possibilités offertes par la numérisation. Comment expliquez-vous cela?

Il y a deux raisons à cela: premièrement, elles doivent quitter leur zone de confort si elles souhaitent se lancer. C'est quelque chose de nouveau que nous n'avons pas encore beaucoup expérimenté. Deuxièmement, elles abandonnent des compétences. Elles doivent pouvoir s'accommoder de cette situation: ce n'est pas moi qui décide mais la machine. Du reste, je suis convaincu que les machines ne sont pas en mesure de prédire les ruptures structurelles. Il y aura des accidents. Seuls les mêmes accidents arriveront aux gens. L'expérience montre que les gens aussi ne peuvent pas prédire la prochaine rupture structurelle, le prochain événement imprévu.

Abandonner des compétences est délicat pour les membres du conseil de fondation d'institutions de prévoyance lorsque justement, un imprévu survient. Autrefois, on disait que le conseil de fondation allait dans la bonne direction quand il investissait uniquement dans des choses qu'il comprenait. Peut-on encore dire cela aujourd'hui?

L'argument ne tient pas debout de toute manière. Les gens investissent dans des choses qu'ils croient comprendre. Mais les comprennent-ils vraiment? Ils investissent dans Nestlé et se sentent bien mais ils n'ont aucune idée de la manière dont cette entreprise fonctionne. Que j'investisse dans de nouvelles entreprises en croissance par le biais d'un fonds de Private-Equity ou dans Nestlé, je ne comprends le business plan ni des unes, ni des autres. Selon moi, il est illusoire de croire que les marchés boursiers cotés sont faciles à comprendre. Nous sommes simplement habitués à de tels investissements, chacun est dans sa zone de confort, chacun suit et quand quelque chose arrive, on se retrouve dans la panade.



Philipp Aegerter

est le directeur de la Caisse de pension de la Société suisse de pharmacie (CPSSPh), une institution de prévoyance de la branche créée en 1959. Economiste de formation, Philipp Aegerter a travaillé en tant qu'analyste en actions et a occupé une fonction dirigeante dans le domaine des placements chez deux assureurs avant de rejoindre la CPSSPh, en 2011. Il est également président de Prisma Fondation d'investissement ainsi que président de la commission de placement de la Fondation de placement AWI.

Fin 2018, environ 1000 employeurs comptant 7600 assurés étaient affiliés à la CPSSPh. Le patrimoine géré était de 1 milliard de francs, le degré de couverture de 100%. La CPSSPh prend des décisions tactiques en toute conscience en matière de placement. Le Comité de placement de la caisse se compose de deux membres du Conseil de fondation, de deux spécialistes externes ainsi que de Philipp Aegerter en tant que président.

Vous trouverez d'autres informations sur la caisse sur www.cpssph.ch.



vitemS
FONDATION DE PRÉVOYANCE

Le fonds de prévoyance des EMS devient **vitemS**

vitemS, initialement dédiée aux établissements médico-sociaux (EMS) sous le nom de Fonds de prévoyance EMS (FP-EMS), s'est donné pour mission de gérer les avoirs financiers des employés du domaine de la santé, du social ou de l'accueil de jour des enfants, pour garantir des prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. Créée en 1973, cette institution de prévoyance professionnelle autonome sans but lucratif gère aujourd'hui la prévoyance de près de 11 000 employés de 76 établissements affiliés.

Ce que vous avez à y gagner

Des frais de gestion réduits au minimum

Les frais d'administration s'élèvent à **117 CHF** par assuré, ce qui est très inférieur à la moyenne des institutions suisses de prévoyance de droit privé, établie à **313 CHF**.

Des bénéficiaires qui profitent à l'assuré

vitemS n'a pas de but lucratif. La totalité des gains réalisés par la fondation est répercutée, afin d'abaisser les cotisations liées aux risques et de verser un meilleur intérêt. Sur 5 ans, vitemS verse un intérêt annuel moyen de **2.40%**, supérieur au minimum légal de **1.35%**. Cet intérêt est crédité sur l'entier de l'avoir vieillesse.

Une meilleure prévoyance pour les employés à temps partiel

Le taux de cotisation est appliqué à l'entier du salaire. Ce système est plus favorable que celui de la LPP, qui réduit le salaire pris en considération.

Un capital résiduel garanti après la retraite

Au moment du décès d'un retraité, l'éventuel solde de son avoir de vieillesse après déduction des prestations payées est versé à ses enfants.

Découvrez tous les avantages sur www.vitemS.ch

Une fondation
en pleine croissance

9600 
assurés

1400 
rentiers

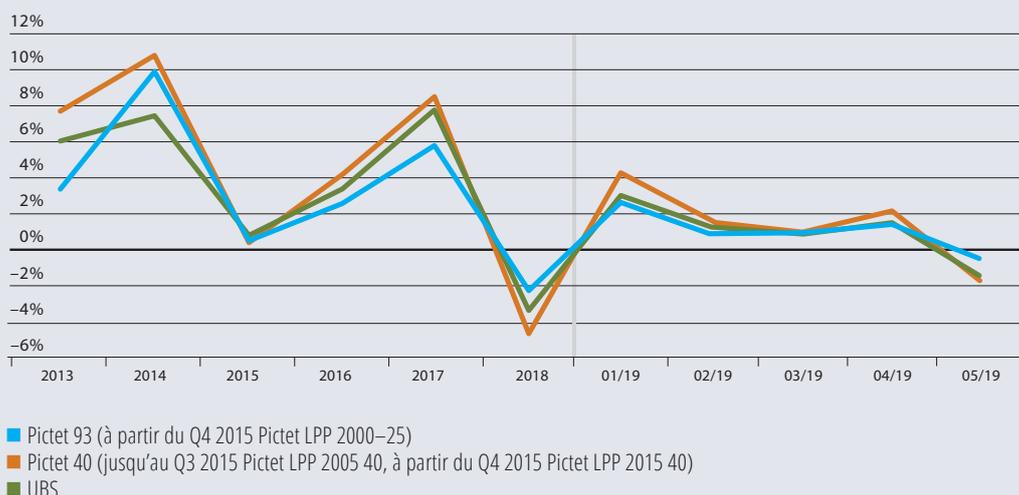
Degré de **couverture**

106.6%

Le degré de couverture de la fondation atteint **106.6%** fin 2018, grâce à une performance moyenne de **3.6%** sur les cinq dernières années.

Taux de conversion
très favorable appliqué
sur l'entier du capital

6.8%



Les trois courbes représentent la performance de différentes stratégies de placement de caisses de pension à la fin de l'année correspondante. Les deux indices Pictet sont des ordres de grandeur calculés qui servent de valeur de référence à de nombreuses caisses de pension. La première valeur (Pictet 93) montre les résultats d'une stratégie réalisée avec 25% d'actions. Pictet 40 inclut 40% d'actions. Vous trouverez plus d'informations [ici](#). UBS publie chaque mois une performance moyenne des caisses de pension. La banque calcule cette performance en se basant sur les dépôts des institutions de prévoyance qui sont clientes chez elle.



Observation

Le Conseil fédéral définit un cadre

Le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'ordonnance relatives aux observations. Pour être autorisé à effectuer des observations, il faudra remplir un certain nombre de conditions. Les observations ne pourront être effectuées qu'en des lieux librement accessibles, ou visibles depuis un lieu librement accessible. Pour les enregistrements visuels et sonores, l'utilisation d'instruments qui améliorent notablement les capacités de perception humaine, tels que téléobjectifs, lunettes de vision nocturne, puces ou micros directionnels, mais aussi drones, sera interdite. Pour la localisation, seuls pourront être utilisés les instruments explicitement prévus à cette fin, autrement dit les appareils de géolocalisation par réseau satellitaire (GPS). Enfin, l'ordonnance définit les normes applicables à la gestion, à la conservation et à la destruction du matériel recueilli. Si la Haute Cour confirme les résultats de la votation, les articles de loi relatifs à l'observation des assurés et la modification de l'ordonnance entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2019, ou plus tard, le cas échéant, suivant la date à laquelle elle rendra ses arrêts.

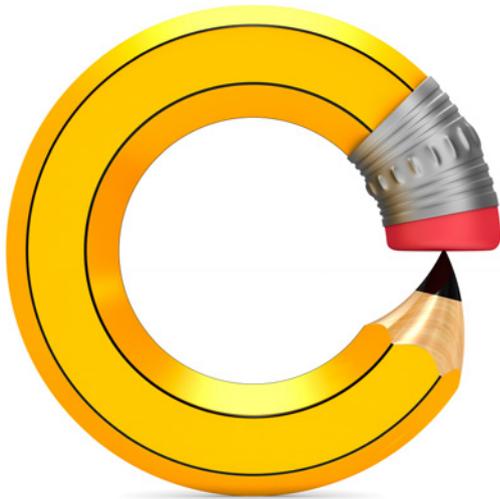
Changement climatique dans le portefeuille

ho. En lisant ce titre, vous pensez probablement en premier lieu à la durabilité: les risques climatiques comme également l'évitement des émissions de CO₂ sont de plus en plus pris en considération par les caisses de pension dans leur activité d'investissement.

Les lignes suivantes évoquent un changement climatique d'un autre type: durant les dix années qui ont suivi la crise financière, les institutions de prévoyance se sont adaptées au climat en matière d'investissement, c'est-à-dire qu'elles ont progressivement orienté leurs portefeuilles sur l'environnement à taux d'intérêt zéro à négatif. Les obligations et les placements monétaires ont été réduits tandis que des biens immobiliers, des actions et (dans une ampleur modeste), des placements alternatifs ont été achetés.

Les critiques aiment maintenant remettre à chaque fois en question cette adaptation quand les bourses vacillent un peu, comme en mai. Tout comme les naïfs qui se moquent du changement climatique, lorsque le printemps est pluvieux et frais. De même qu'il ne faut pas confondre la météo avec le climat, il ne faudrait pas confondre les fluctuations à court terme des marchés financiers avec les évolutions sur le long terme. Sur le long terme, il est correct que les caisses de pension prennent systématiquement plus de risques à cause de l'environnement des taux d'intérêt – même si elles seraient entretemps contentes d'avoir un parapluie.

Actualités



Fondations de placement

Plus de flexibilité

Les possibilités de placement des fondations de placement seront élargies et le rôle de l'assemblée des investisseurs en tant qu'organe suprême des fondations sera renforcé.

La modification d'ordonnance permet par exemple aux fondations de placement de pouvoir réaliser, dans certains groupes de placement, des investissements en actions plus importants. Le Conseil fédéral a décidé que les modifications entreraient en vigueur le 1^{er} août 2019. La CAFP salue la majorité des adaptations. Son communiqué de presse souligne toutefois que les fondations de placement seront encore pénalisées au niveau de la TVA et du droit de timbre par rapport aux fonds.

 www.ofs.admin.ch

Performance

Aucune caisse de pensions n'a enregistré de rendement positif en mai

Les caisses de pensions de l'échantillon UBS ont réalisé une performance moyenne de -1.5 en mai et de 5.6% depuis le début de l'année, après déduction des frais. Les grandes institutions de prévoyance (dont la fortune gérée supérieure à 1 mia de francs) se sont situées en tête avec -1.3%, suivies par les caisses de taille moyenne (300 mios à 1 mia de fortune sous gestion) avec -1.5%. Les petites caisses ont enregistré le moins bon résultat avec -1.7%. Aucune des institutions de prévoyance n'a dégagé de rendement positif en mai.

 www.ubs.com

AVS

La RFFA entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020

La loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) entrera intégralement en vigueur le 1^{er} janvier 2020. C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral. Les cantons bénéficieront d'une marge de manœuvre accrue en matière de politique financière. La péréquation financière sera adaptée aux nouvelles réalités de la politique fiscale, et l'AVS bénéficiera d'un financement additionnel. Si un canton ne met pas en œuvre les dispositions obligatoires de la RFFA d'ici au 1^{er} janvier 2020, le droit fédéral est directement applicable.

 www.ofs.admin.ch

Système de prévoyance

L'indice de prévoyance UBS à son plus bas niveau

L'indice de la prévoyance suisse de l'UBS a atteint fin 2018 son plus bas niveau jamais enregistré. L'indice mesure l'état de santé du système de prévoyance en Suisse. La dynamique négative est essentiellement due à la hausse du nombre de retraités par rapport à celui des actifs, selon l'étude. L'allongement de la durée de perception des rentes pèse également sur le système de prévoyance. Une légère reprise s'est amorcée début 2019. D'après l'étude, elle pourrait cependant prendre fin rapidement car elle est surtout portée par l'évolution positive des marchés financiers au premier trimestre.

 www.ubs.com

Actualités



Conjoncture

Le ralentissement de la conjoncture mondiale pèse sur l'économie suisse

Le Groupe d'experts de la Confédération table sur une croissance modérée de 1.2% du PIB pour 2019.

Le fléchissement de l'économie mondiale freine le commerce extérieur suisse. En outre, le climat de grande incertitude qui règne actuellement pèse sur les investissements. La croissance économique devrait rebondir à 1.7% en 2020.

 www.ofs.admin.ch

Taux négatifs

Initiative cantonale rejetée

Le Conseil national a rejeté une initiative du canton de St-Gall réclamant que les avoirs de la prévoyance vieillesse ne soient pas soumis aux taux d'intérêt négatifs de la Banque nationale suisse. Comme le Conseil des Etats avait déjà opposé un refus, l'initiative est donc enterrée. (ats).

Régime surobligatoire

Le Conseil national contre la flexibilisation des rentes

Les rentes en cours dans la partie surobligatoire de la prévoyance professionnelle ne doivent pas pouvoir être relevées ou abaissées en fonction de la situation financière de la caisse. Le Conseil national a refusé de donner suite à une initiative parlementaire de Thomas Weibel (PVL). Celle-ci est donc enterrée.

De l'avis de la majorité, la possibilité d'abaisser les rentes en cours engendrerait une grande incertitude pour les assurés. En outre, les partenaires sociaux œuvrent actuellement à la prochaine grande réforme de la prévoyance professionnelle. (ats)

Bulletins

150^e numéro paru

Le 150^e numéro des Bulletins de la prévoyance professionnelle est déjà paru. Jürg Brechbühl, directeur de l'OFAS, écrit dans l'éditorial: «Ce sont ainsi les mêmes sujets qui font toujours l'objet de nouvelles questions. Cela n'est pas dû seulement à la complexité de la prévoyance professionnelle mais également et surtout à la capacité de celle-ci de s'adapter aux nouvelles conditions sociales et économiques.» A partir du 151^e numéro, les Bulletins ne paraîtront plus en version papier.

 www.ofs.admin.ch



L'écureuil aimerait bien ...

... aller en Nouvelle-Zélande: car le gouvernement a présenté le premier budget du monde occidental dont l'objectif premier est le bien-être de la population. Certes, la protection de l'environnement est une priorité absolue. Mais en tant qu'espèce invasive, l'écureuil ne serait pas le bienvenu.

L'écureuil trouve moyennement intéressant ...

... que selon le «Weekend-Getaway-Index», Zurich soit la troisième ville la plus chère du monde pour les «dates» exclusifs et la plus chère pour les «dates» bon marché. Les noisettes sont gratuites partout, qu'elles soient exclusives ou pas.

L'écureuil médite ...

... sur la frontière qui existe entre la durabilité et l'absurdité. L'élément déclencheur est le fait qu'en Angleterre, le premier club de football végétarien et au bilan CO₂ neutre a commencé ses activités. L'écureuil sautillerait bien sur le gazon bio du club.

L'écureuil est horrifié ...

... qu'un homme de l'état de l'Alabama, aux Etats-Unis, ait nourri un écureuil au crystal meth afin d'en faire un animal de combat dangereux. L'écureuil est content que cela n'ait pas fonctionné, que l'animal ait pu être libéré lors d'une descente de police et qu'il ait pu disparaître en toute quiétude dans la forêt.

Actualités

Caricature du mois



Prévoyance vieillesse: les Suisses tremblent

Prévoyance vieillesse

Les Suisses craignent une baisse des rentes

Les résultats du «Moniteur de l'ASA sur la sécurité» montrent que la population suisse voit un déficit en matière de sécurité dans le domaine de la prévoyance vieillesse. Au total, 73% des sondés s'attendent à une baisse des rentes. Parmi eux, 51% pensent que les rentes vont «plutôt baisser» et 22% qu'elles vont «nettement baisser». Les raisons invoquées par environ trois quarts des sondés sont l'incapacité à combler les lacunes de financement dans l'AVS et le fait que les caisses de pensions ne seront plus en mesure de verser les prestations. Pour sécuriser le financement de la prévoyance professionnelle (LPP), seule une minorité de 9% estime qu'il revient aux jeunes assurés de combler le déficit des caisses de pensions avec leurs cotisations d'assurance. Le système de la capitalisation de la prévoyance professionnelle est globalement considéré comme meilleur. Sur le plan de l'équité, l'AVS a la préférence des sondés. En revanche, ils jugent le 2^e pilier meilleur en termes de sécurité, de durabilité et d'efficacité. Seuls 23% des sondés se sentent «entièrement et totalement protégés» dans le domaine de la prévoyance vieillesse.

 www.svv.ch

Prévoyance vieillesse

Les Jeunes Libéraux-Radicaux veulent augmenter l'âge de la retraite par une initiative

L'âge de la retraite en Suisse doit augmenter par étapes de 65 à 66 ans puis être lié à l'espérance de vie. C'est ce que réclament les Jeunes Libéraux-Radicaux, dont les membres ont décidé de lancer une initiative populaire. Le parti jeune entend commencer à récolter des signatures en août. L'âge de la retraite serait relevé par tranches de deux mois, à compter du début de la quatrième année après l'acceptation de l'initiative. L'âge de la retraite des femmes sera aligné sur celui des hommes dans un délai de six ans. L'initiative prévoit des dispositions transitoires selon lesquelles l'âge de la retraite devra être connu cinq ans avant le départ à la retraite. (ats)



Aperçu des thèmes

L'édition de septembre de «Focus Prévoyance» se penchera sur le thème de «Définition des prestations et élaboration des plans».